

Qu'est-ce que la neurostimulation ?

Votre patient souffre de douleur neuropathique chronique et a déjà testé d'autres thérapeutiques, sans succès. La neurostimulation peut-elle être envisagée comme solution ?

Un neurostimulateur est un petit boîtier qui est implanté sous la peau et qui délivre au moyen d'électrodes de faibles impulsions électriques au niveau des cordons postérieurs de la moelle, dans le but d'améliorer les douleurs..

1 Par quel principe un neurostimulateur diminue-t-il les douleurs ?

La théorie du portillon (FlashAlgo n° 28) permet d'expliquer les effets de la neurostimulation.

Le message douloureux est véhiculé par des fibres nerveuses qui passent par la moelle épinière avant d'arriver au cerveau. Au niveau de la moelle se situe une zone de contrôle de la douleur où se croisent différentes fibres. Par des stimulations électriques au niveau de ces fibres, le message douloureux est court-circuité et est remplacé par des paresthésies locales (sensation de fourmillements).

2 Indications

Le patient souffre de douleurs neuropathiques chroniques et doit avoir essayé sans succès d'autres alternatives thérapeutiques telles que des médicaments et des infiltrations.

Le remboursement est autorisé en Belgique pour les douleurs neuropathiques post-chirurgicales du rachis (cervical ou lombaire). Pour tout autre type d'indication, une demande via la version papier reste d'application.

3 Modalités pratiques / appareillage



Des électrodes sont placées en regard des cordons postérieurs de la moelle épinière et stimulent ceux-ci. Les électrodes sont reliées à un petit boîtier par un câble.

Le degré d'intensité du neurostimulateur peut constamment être ajusté, au moyen d'une petite télécommande, en fonction du niveau de douleur, de l'activité, de la position du patient.

L'INAMI impose une procédure obligatoire nécessitant une période d'essai de 21 jours minimum avant l'implantation définitive.

→ La période d'essai :

L'implantation provisoire se fait sous anesthésie locale avec la participation active du patient afin de placer l'électrode de manière la plus optimale possible (comme lors d'une infiltration épidurale). Cette intervention dure environ 2h.

Durant la période d'essai, le boîtier reste à l'extérieur du corps (au niveau de l'abdomen) où il est maintenu par un pansement.

Au terme des 21 jours minimum, si les résultats sont concluants, l'implantation définitive est programmée.

→ L'implantation définitive :

L'implantation définitive se fait sous anesthésie générale et dure environ 45 minutes.

L'implantation définitive consiste à fixer le boîtier sous la peau au niveau de l'abdomen ou au-dessus de la fesse.

Le suivi du patient sera assuré par le médecin, l'équipe algologique ainsi que du déléguée de la firme fournissant le neurostimulateur. Celle-ci suivra le patient durant les deux implantations et procèdera à tous les réglages nécessaires.

4 Cadre législatif

Depuis janvier 2018, l'INAMI a créé la plate-forme « Neuro-pain » (<https://neuro-pain.uza.be>) qui impose une procédure pour que le patient bénéficie de l'implantation d'un neurostimulateur.

La réforme s'appuie sur une évaluation multidisciplinaire en collaboration avec le coordinateur du Centre Multidisciplinaire de la Douleur Chronique (CMTDC).

Le médecin traitant et l'organisme assureur sont également sollicités et ont accès au dossier du patient sur la plate-forme précitée.

5 Précautions pour les porteurs d'un neurostimulateur

Attention certaines situations demanderont une vigilance particulière.

- Certains neurostimulateurs sont compatibles à l'IRM moyennant certains réglages. Il faudra toutefois arrêter l'appareil et le signaler avant l'examen.
- Prévenir le médecin avant toute chirurgie ou traitement avec du courant électrique (kiné,...).
- A l'aéroport, interdiction de passer un portique de sécurité, ou de passer le détecteur de métaux manuel. Toutes ondes sont strictement interdites au risque de surchauffe de l'électrode. Le patient devra être muni d'un document officiel établissant qu'il est porteur d'un neurostimulateur (pacemaker de la douleur).
- Pas de souci avec les portiques de sécurité de bibliothèque ou de magasin. Cela peut juste engendrer de petites perturbations momentanées.
- Du point de vue des assurances, il est indispensable de stopper le neurostimulateur lors de la conduite d'un véhicule.
- Les activités de plongée, de parachutisme ou les activités entraînant des chocs/secousses sont fortement déconseillées.

Pour une meilleure compréhension de tous, conseiller au patient de parler de « pacemaker de la douleur ».